

23 01 2018

CONTRIBUTION A LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PLAN DE RENOVATION ENERGETIQUE

AXE 1

Faire de la rénovation énergétique des bâtiments une priorité nationale mieux identifiée et pilotée en associant l'ensemble des parties prenantes

ACTION 1

La majorité des passoires thermiques sont en état d'insalubrité liée à un défaut majeur de performances thermiques de l'enveloppe du bâtiment et d'étanchéité à l'air. Leur réhabilitation doit passer obligatoirement par la **mise à niveau de l'enveloppe**. Ceci comprend nécessairement la **rénovation des parois vitrées afin de tendre vers l'homogénéité des performances de l'enveloppe et assurer un climat intérieur sain** (évitement de paroi froide induisant inconfort, condensation et donc moisissures).

ACTION 2

Dans le cadre d'un programme national de diagnostic du parc existant, la filière Parois Vitrées propose des outils d'évaluation simples : doivent être considérés comme source d'insalubrité les simples vitrages, les doubles vitrages de première génération exemptés de vitrages à couches et dont les performances actuelles sont obsolètes, les menuiseries métalliques sans rupture de pont thermique, et les menuiseries dont la vétusté est évidente (plus de 30 ans).

NOTA : Il existe des dispositifs très simples pour détecter la présence de couches sur les vitrages. Ces dispositifs pourraient être proposés aux diagnostiqueurs pour évaluer l'ancienneté des vitrages.

Il est nécessaire de rendre publics les accès aux bases de données DPE, CEE, plans d'actions des régions. L'information doit concerner tous les types de bâtiments, neufs et rénovés.

Il est aussi indispensable d'adapter l'observatoire BBC à tous les types de rénovations pour en tirer des analyses statistiques et associer la filière Parois Vitrées à l'observatoire national.



ACTION 3

La filière Parois Vitrées s'interroge sur le périmètre de cette marque unique : porterait-elle sur les travaux de rénovation ou sur les bâtiments ? Sur l'entreprise qui met en œuvre ? Serait-elle liée à des actions spécifiques contribuant à l'amélioration de la performance énergétique ?

Dans l'hypothèse de la mise en place d'une telle marque, les représentants de la filière Parois Vitrées souhaitent contribuer à son élaboration et être associés à ces réflexions afin de garantir la continuité et la cohérence avec les dispositifs existants (qualification des produits, entreprises RGE, bâtiments).

ACTION 4

Concernant la mise en place d'un comité de pilotage du plan de rénovation énergétique des bâtiments (COPREB) :

- soit il s'agit d'un COPREB dédié à l'administration afin d'assurer la cohérence en son sein et le bon déroulé du plan ; dans ce cas seules des entités administratives doivent le composer.
- soit le COPREB a vocation à piloter le plan de rénovation nationale, alors la filière Parois Vitrées doit être associée à ces travaux.

ACTION 5

La filière Parois Vitrées suggère de mobiliser les relais locaux des agences concernées (ANAH, ALEC, ADEME, services sociaux, Effinergie PBDR ...) pour identifier les foyers en précarité et précarité énergétique et diagnostiquer leur logement (enveloppe, équipements, qualité de l'air intérieur). Pour cela il est nécessaire d'organiser la remontée d'informations avec des outils d'échange (plateforme internet), afin de capitaliser les retours d'expériences et les bonnes pratiques.

AXE 2

Massifier la rénovation des logements en industrialisant les actions les plus efficaces et en donnant la priorité à la lutte contre la précarité énergétique



ACTION 6

La Filière Parois Vitrées soutient la mise en place d'un véritable guichet unique intégrant toutes les parties de l'acte de rénover (technique, financier, ...).

ACTION 7

Il est primordial d'assurer la continuité des dispositifs de financement ou d'accompagnement financier en garantissant que les performances énergétiques de la rénovation des parois vitrées soient bien reconnues.

Pour encourager la massification des prêts accompagnant les actions de rénovation énergétique, il est nécessaire d'en faciliter la lisibilité (présentation simple des conditions d'accès, justificatifs...) de renforcer la cohérence avec la réalité des projets entrepris par les particuliers et de maintenir un taux zéro.

La prime forfaitaire prévue en 2019 est bien adaptée pour maîtriser une aide dont le montant serait uniquement évalué sur les performances énergétiques des travaux réalisés.

ACTION 8

La performance énergétique de la rénovation des parois vitrées doit être reconnue et figurer dans la liste des actions éligibles à l'aide de l'ANAH.

Une rénovation excluant le poste des parois vitrées conduira inévitablement à un déséquilibre accentué des performances de l'enveloppe et à des pathologies avérées (risques de condensation et moisissures induisant une dégradation certaine de la qualité de l'air intérieur et favorisant la prolifération de maladies). Les foyers en précarité ayant bénéficié de cet accompagnement de l'ANAH n'auront pas les moyens de financer sur fonds propres ces travaux et se trouveront donc en situation, dégradée par rapport à l'état initial de leur logement.

Programme standard en logement collectif : la rénovation de parois vitrées (changement de fenêtres) est l'action incontournable et indiscutable au regard du ratio de parois vitrées dans l'enveloppe du logement et des contraintes de voirie, règlement de copropriété et travaux en site occupé. Elle doit donc figurer en priorité dans les programmes standards de rénovation.



ACTION 9

La filière Parois Vitrées doit participer aux travaux de définition du cadre réglementaire de la RT Globale dans l'existant.

La RT globale dans l'existant doit s'aligner sur la RT dans le neuf pour la prise en compte correcte des apports solaires des parois vitrées (énergie et lumière naturelle). Ce préalable est essentiel pour faire évoluer les outils servant au diagnostic de performance énergétique des bâtiments. Aujourd'hui la méthode 3CL utilisée pour le DPE ne prend pas correctement en compte les caractéristiques des parois vitrées et conduit à sous-estimer leur contribution énergétique.

L'identification des vitrages sans couche dans l'existant est aisée pour le diagnostiqueur et devrait être prise en compte dans l'estimation des performances des parois vitrées équipées de ces vitrages, en parallèle de la connaissance de l'année de fabrication des produits, de leur conception et de leur état de vétusté (étanchéité à l'air, salubrité des cadres, ...).

Dans la mesure où la Filière Parois Vitrées contribue à l'élaboration des Passeports pour la Rénovation Énergétique, il est important qu'ils soient généralisés pour tous les bâtiments existants.

AXE 3

Accélérer la rénovation des bâtiments tertiaires en particulier dans le parc public au travers de la mobilisation de nouveaux financements et en ciblant les bâtiments du quotidien des français

ACTION 10

La majorité des bâtiments tertiaires ont une part importante de parois vitrées, qui impactent très fortement la performance énergétique globale du bâtiment. La rénovation de ces parois vitrées induira immédiatement une amélioration de la performance et contribuera à atteindre l'objectif de niveau A ou B visé par les pouvoirs publics.

Il conviendra de considérer aussi bien les consommations énergétiques dues au chauffage de ces bâtiments, mais aussi à leur refroidissement. Pour les bâtiments



non refroidis les parois vitrées devront être conçues pour limiter l'échauffement et garantir un "confort d'été" permettant l'occupation normale en toute saison et le recours à des dispositifs de climatisation mobile très énergivores.

En ce qui concerne l'engagement de l'Etat de réaliser sur la durée du quinquennat la rénovation énergétique d'un quart de son parc immobilier le nécessitant, il serait utile d'établir une base de données comportant la liste des bâtiments publics avec leur état initial et leur plan de progrès.

ACTION 11

La Filière Parois Vitrées est d'avis que les modes de financement choisis ne doivent pas exclure les TPE/PME des marchés pour la rénovation des bâtiments tertiaires (Contrats de Performance Energétique ou équivalents).

Dans le cadre de contrats publics, le recours à des entreprises RGE devrait être imposé.

La Filière soutient la confirmation de l'application de l'obligation de travaux de rénovation des bâtiments tertiaires.

AXE 4

Accompagner l'évolution des compétences de la filière du bâtiment et le développement de l'innovation pour l'essor de solutions industrielles, fiables et compétitives

ACTION 12

Le maintien de l'exigence du RGE pour la rénovation des parois vitrées est primordial pour assurer la continuité des efforts de la filière. Pour ce faire l'éco-conditionnalité doit être associée à tout dispositif d'accompagnement de la rénovation énergétique des bâtiments :

- en résidentiel : élargir le champ du RGE (TVA rénovation énergétique, eco-PTZ, aides ANAH, aides locales), et élargir aux résidences secondaires
- en bâtiments publics et tertiaires : mettre en place des dispositifs d'accompagnement éco-conditionnés.



Montée en compétence : la filière Parois Vitrées insiste sur la nécessité d'améliorer la qualité des audits RGE pour les parois vitrées (plus de 32000 entreprises sur les 70000 entreprises RGE recensées à fin 2016) en s'assurant de la qualité des produits installés (choix du produit en regard du besoin, performances, qualité de mise en œuvre).

La filière Parois vitrées a toute légitimité à être représentée dans les instances décidant de l'évolution du dispositif RGE du fait de son poids dans la population des entreprises RGE (32 000 sur 70 000).

Compte tenu de l'importance des rénovations à faire, il est essentiel que l'état prenne l'engagement de structurer une filière de formation initiale qualifiante pour des techniciens de bâtiments spécialisés dans la rénovation sur un cursus de 2 ans : le dispositif RGE avec l'éducation nationale. Les professionnels de la Filière Parois Vitrées doivent être associés aux formations concernant leur secteur.

ACTION 13

La profession soutient complètement les engagements volontaires, preuve en est la signature et le démarrage des travaux de l'ECV pour le recyclage du verre plat.